

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 27 Mai 2009,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

<b>19/06/09</b>	MARCHE « CHEMINEMENT PIETON DU TERRAIN DE LA FERME » (17 210,37 € TTC) AUTORISATION DE SIGNATURE DOCUMENTS AVEC STE EIFFAGE T.P.
<b>20/07/09</b>	MARCHE « REALISATION PARKING A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PLAINE » (30 383,29 € TTC) AUTORISATION DE SIGNATURE DOCUMENTS AVEC STE EIFFAGE T.P.
<b>27/07/09</b>	MARCHE M.O. – EXTENSION CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX (156 078 € TTC) AVENANT N° 01 (TRANSFERT DES HONORAIRES)
<b>31/07/09</b>	MARCHE – EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AUTORISATION DE SIGNATURE DOCUMENTS AVEC LES ENTREPRISES CONCERNANT LES LOTS DE 1 A 15
<b>04/09/09</b>	CLOTURE REGIE D'AVANCES DEPENSES JUMELAGE
<b>1</b>	MODIFICATION DECISION SUITE CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE HALTE GARDERIE « LES BAMBIS »
<b>14/09/09</b>	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**ADMINISTRATION GENERALE**

✓ **INSTALLATIONS CLASSEES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEMANDES DE**

- ❖ **CHAMBERY METROPOLE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CHAUDIERE BIOGAZ ET POUR LA MODERNISATION DE L'USINE D'EPURATION**  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
  - **N'EMET** aucune observation particulière sur le dossier d'installation classée présenté par la Communauté d'Agglomération CHAMBERY METROPOLE afin d'exploiter une chaudière biogaz et de moderniser son usine d'épuration des eaux résiduaires situées sur le territoire de la commune de CHAMBERY.
- ❖ **S.C.D.C. (SOCIETE CHAMBERIENNE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR) POUR LA MODIFICATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET L'EXPLOITATION D'UNE CHAUDIERE BIOMASSE**  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
  - **N'EMET** aucune observation particulière sur le dossier d'installation classée présenté par la SOCIETE CHAMBERIENNE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR (S.C.D.C.) afin d'exploiter une chaudière biomasse et de modifier ses installations existantes situées sur la commune de CHAMBERY.

✓ **CONTRAT DE CONCESSION GRDF : AVENANT N° 1**

Compte tenu de la publication du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession avec Gaz de France pour la distribution publique de gaz.

## ✓ TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS : CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet de la Savoie, et tous les documents y afférents.

## **FINANCES**

### ✓ EXERCICE BUDGETAIRE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'année 2009 du Budget Général ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT				
Chapitre	Imputation	Libellés	Recettes	Dépenses
13	1382.ONA.822	Subvention Investissement Région Rhône Alpes	7 930.00 €	
13	1382.ONA.822	Subvention Investissement Région Rhône Alpes		7 930.00 €
		<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>7 930.00 €</b>	<b>7 930.00 €</b>

## ✓ RECOURS A L'EMPRUNT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE RECOURIR** à un emprunt pour financer les opérations d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2009

## **URBANISME**

### ✓ AVENUE DE BASSENS : EPFL (CONVENTION D'INTERVENTION DE PORTAGE FONCIER)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'AUTORISER** l'EPFL de la Savoie à acquérir les parcelles cadastrées section B n° 1783 – 1680 et 227 pour une surface totale de 1 047 m<sup>2</sup>, au prix de 300 000 € ;
- **D'ACCEPTER** les modalités d'intervention de l'EPFL, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités foncières ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL.

## **QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

### ✓ PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS DE LA REGION RHONE ALPES « QUARTIERS DURABLES DE RHONE ALPES »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE PARTICIPER**, en collaboration avec l'OPAC de la Savoie, à l'appel à projets de la Région Rhône-Alpes « Quartiers Durables de Rhône-Alpes » pour le futur éco-quartier des Monts.

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 21 OCTOBRE 2009

-----